

L'HYGROMETRE, ET L'HUMIDITÉ:

L'hygromètre mesure l'Humidité Relative (HR), soit le pourcentage de vapeur d'eau présente dans l'air par rapport à la quantité maximale qu'il peut contenir à une température donnée. Dans nos maisons, l'idéal se situe entre 40% et 70% d'humidité.

BON À SAVOIR :

- *Lorsqu'on baisse la température, le taux d'humidité **augmente**.
- *Lorsqu'on augmente la température, le taux d'humidité **diminue**.

EXEMPLES :

- ☛ Si de l'air à 0 degré contient 100% d'humidité,
 - À 10 degrés, il aura 50% d'humidité,
 - À 20 degrés, il aura 25% d'humidité,
- ☛ Si dans une salle de bains, la température est de 20 degrés et l'humidité de 50%, en baissant la température à 10 degrés, il y aura 100% d'humidité. Et 100% d'humidité, c'est la saturation. C'est ce qu'on appelle le point de rosée. Dès lors, la vapeur d'eau va se transformer en liquide,...en eau, c'est le phénomène de la condensation.

À partir de ce moment, les matériaux sont mouillés et se détériorent, des moisissures vont apparaître.

- Pour éviter, ce phénomène, il faut soit aérer, soit augmenter la température de la pièce. (Aérer 10 minutes deux à trois fois par jour toutes les pièces permettra d'évacuer l'air vicié qui véhicule les microbes).

Le saviez-vous ?

VOUS QUITTEZ VOTRE LOGEMENT ? la SLP procédera à un état des lieux, et vous réclamerez peut être des frais de dégâts locatifs. Si vous avez contracté une assurance familiale, vous pouvez sans doute la faire intervenir, lisez votre contrat. Le président du CCLP peut être présent lors de l'état des lieux (entrée ou sortie) il vous suffit de le contacter.

ASSURANCE INCENDIE : la SLP a placé en août 2006 des alarmes incendies comme l'y obligeait la nouvelle loi belge. Certains d'entre vous les ont retirées parce que ce n'était pas « beau » ? Ou que les piles sont usées.



N'oubliez pas qu'en cas d'incendie, votre assurance ne vous couvrirait pas !

AVEC LES COMPLIMENTS DU PRÉSIDENT DU CCLP BERNARD LEBBAL